

Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de Médiateur de l'Albanie, je voudrais partager avec vous la situation des droits de l'homme dans mon pays.

En dépit des améliorations, la consolidation de l'Etat de droit représente toujours un défi, comme d'ailleurs bien d'autres tels que: l'harmonisation de la législation nationale avec le droit international et son application, le renforcement des capacités et de l'indépendance des institutions de garantie y compris le Médiateur, ainsi que l'application des recommandations du Médiateur.

Plus particulièrement, dans notre travail, nous devons redoubler d'efforts pour :

- Le renforcement du système de protection sociale, afin de prévenir l'exploitation du travail des enfants et de combattre les causes de ce phénomène.
- Le besoin d'une loi sur les minorités se fait également sentir. La législation en vigueur offre une égalité formelle, mais ne garantit pas l'égalité substantielle pour la minorité rom.
- Quant à la vendetta, la solution adéquate consisterait en une approche proactive consistant à s'attaquer aux causes de ce phénomène et non aux conséquences.
- Concernant les persécutés du régime communiste, il y a des questions qui n'ont toujours pas trouvé de solution comme le délai des compensations, l'ouverture des archives du communisme et la recherche des disparus de cette période-là.
- La violence envers les femmes, demandent la consolidation de mécanismes spécifiques aussi. Dans ce sens, la coordination entre les institutions centrales et locales doit être améliorée.
- Malgré l'amélioration des conditions dans les prisons, l'infrastructure et le surpeuplement rendent l'intégration sociale des condamnés difficile. Par ailleurs, les personnes condamnées à un traitement médical obligatoire sont toujours détenues dans des hôpitaux à régime de prison.
- Le statut juridique de la propriété privée constitue un autre problème majeur tout comme la durée des procédures judiciaires et le non application des décisions des tribunaux.
- Quant aux personnes handicapées, la situation économique que traverse le pays ne doit pas porter atteinte aux standards acquis. La représentation des personnes handicapées est aussi une question vitale.
- Pour ce qui est des droits des personnes LGBT, des améliorations législatives ont vu le jour, mais beaucoup reste à faire dans ce sens et surtout dans l'application de la loi.
- Enfin, la corruption reste encore un phénomène répandu, ce qui nécessite des mesures particulières ultérieures.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.